

LES ORP

les offices régionaux de placement

LES CINQ ORP VALAISANS VOUS OFFRENT

- ▼ des informations sur :
 - / le marché du travail, les conditions et les exigences actuelles
 - / les droits et obligations de l'assuré face à l'assurance-chômage
 - / le réseau des institutions publiques et sociales engagées dans la réinsertion
- ▼ une aide au placement et à la reprise d'emploi
- ▼ la possibilité de réaliser un bilan de situation
- ▼ le conseil, le suivi et l'assistance administrative dans les démarches en lien avec la réinsertion professionnelle
- ▼ la mise à disposition de mesures favorisant la réinsertion (cours, stage, initiation en entreprise, etc.).

Les collaborateurs des ORP sont à votre disposition. N'hésitez pas à les solliciter !

HORAIRES

d'ouverture des ORP

Du lundi au vendredi
de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

ORP MONTHÉY / ST-MAURICE

Rue du Coppet 2, 1870 Monthey
027 606 92 50 / orpmonthey@admin.vs.ch

ORP MARTIGNY

Rue du Léman 29, 1920 Martigny
027 606 92 21 / orpmartigny@admin.vs.ch

ORP SION

Place du Midi 40, 1950 Sion
027 606 93 00 / orpsion@admin.vs.ch

ORP SIERRE

Route de la Bonne-Eau 20, 3960 Sierre
027 606 94 00 / orpsierre@admin.vs.ch

RAV OBERWALLIS

Viktoriastrasse 15, 3900 Brig
027 606 94 50 / ravoberwallis@admin.vs.ch

➔ www.vs.ch/orp
www.vslink.ch
www.travail.swiss

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS



Département de l'économie et de la formation
Service de l'industrie, du commerce et du travail

Departement für Volkswirtschaft und Bildung
Dienststelle für Industrie, Handel und Arbeit



ORP
OFFICE REGIONAL DE PLACEMENT

DES PRESTATIONS
DE QUALITÉ



AU CHÔMAGE QUE FAIRE ?



L'INSCRIPTION

au chômage

AVANT DE VOUS INSCRIRE AU CHÔMAGE

- ▼ vérifiez que le délai de congé a bien été respecté
- ▼ demandez à votre employeur qu'il vous remette un certificat de travail
- ▼ consultez le site www.vs.ch/orp
- ▼ et surtout, commencez immédiatement à rechercher un nouvel emploi et conservez les preuves de vos recherches.

POUR VOUS INSCRIRE AU CHÔMAGE

Présentez-vous personnellement à l'ORP de votre région dès que possible.

DÉLAI D'INSCRIPTION

Le plus tôt possible, mais au plus tard le premier jour pour lequel vous demandez des indemnités de chômage.

MUNISSEZ-VOUS DES DOCUMENTS SUIVANTS LORS DE L'INSCRIPTION

- ▼ document d'identité
- ▼ si vous êtes étranger, permis de séjour (ou livret pour étranger)
- ▼ certificat d'assurance AVS-AI
- ▼ lettre de congé
- ▼ curriculum vitae (CV)
- ▼ certificat de travail
- ▼ copie des recherches d'emploi effectuées avant votre inscription au chômage
- ▼ permis de conduire et autres permis

LE CHOIX

de la caisse de chômage

Après votre inscription à l'ORP, vous devez déposer votre dossier auprès de la caisse de chômage que vous pouvez librement choisir.

CAISSES DE CHÔMAGE EN VALAIS

- ▼ Caisse Cantonale de chômage
Monthey, Martigny, Sion, Sierre, Brigue
- ▼ Caisse de chômage Chrétienne Sociale (OCS)
Monthey, Martigny (Le Châble), Sion, Sierre (Crans-Montana, Vissoie, La Souste)
- ▼ Caisse de chômage syna
Viège
- ▼ Caisse de chômage unia
Monthey, Martigny, Sion, Sierre, Brigue
- ▼ Caisse de chômage syndicom
Sion



LA RECHERCHE

de travail

METTEZ-VOUS SANS ATTENDRE À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI

- ▼ répondre à des offres d'emploi
- ▼ faire des visites d'entreprises et repérer des places de travail
- ▼ vous présenter auprès d'agences de travail intérimaire
- ▼ effectuer des postulations spontanées (contact direct, téléphone, courrier)
- ▼ consulter les sites internet consacrés à la recherche d'emploi
- ▼ consulter les postes vacants dans l'espace-emploi de votre ORP
- ▼ consulter la liste des emplois vacants en Suisse sur www.travail.swiss, actualisée chaque jour
- ▼ consulter la base de données EURES, le Portail européen sur la mobilité de l'emploi
- ▼ le bouche à oreilles, votre réseau d'amis, de connaissances

Votre conseiller ORP vous fournira tous les conseils utiles pour vos recherches.

